

Dans un cadre sécurisé et convivial, le centre sera dirigé par Mme MESSAGER Elodie et ses animateurs encadreront les activités.

Des activités variées et ludiques sont proposées aux enfants selon leur âge .

Vous pourrez consulter le programme affiché dès le début du centre. Le programme pourra toutefois être modifié en fonction de la météo, du nombre d'enfants...



Dans le sac, je n'oublie pas :

- Le doudou si besoin
- Des vêtements adaptés qui ne craignent pas les tâches
- Des chaussures confortables pour courir et jouer



L'association ADMR d'ANDELOT , en partenariat avec l'agglomération de Chaumont et la commune de Biesles, ouvre l'accueil de loisirs ,

*Du 7 au 11 avril 2025
Sur le thème
PAQUES*

*ACCUEIL A
LA JOURNÉE*

DE 3 A 12 ANS



***NOUVEAUX HORAIRES**
De 8h15 à 18h00
Avec accueil possible dès 7h30 , avec une
participation supplémentaire de 1,50€
par enfant et par jour*

*SITE DE
L'ECOLE DE
BIESELES*

Informations complémentaires :



Inscriptions à partir du 17/03/2025 :

- A la mairie de Biesles
- Par mail à l'adresse suivante : el.messenger@laposte.net
- Et : andelot@fedes2.admr.org
- Renseignements possibles par téléphone au : 06.19.22.56.98

A l'inscription : Merci de préciser quels seront les jours de présence de votre enfant et s'il prendra son repas le midi



Documents à fournir:

- Fiche de renseignements dument complétée
- Fiche sanitaire dument complétée
- Photocopie des vaccinations
- Attestation d'assurance



Nouveaux horaires : de 7h30 à 18h00

Les enfants sont accueillis de 8h15 à 12h00 le matin.

Accueil possible dès 7h30, avec un supplément tarifaire de 1,50€.

Et de 13h30 à 18h00 le soir. Départ échelonné à partir de 17h30.



Nouveaux tarifs :



Quotient Familial	CAF	MSA	AUTRES COMMUNES
	Régime général Fonctionnaires		
< 0 à 350	3.50 €	3.50 €	5.30 €
351 à 500	4,00 €	4,00 €	5.80€
501 à 650	4.50 €	4.50 €	6.30€
651 à 850	5,00 €	5,00€	6.80€
851 à 1000	5.50 €	5.50 €	7.30€
>1001	6,00 €	6,00 €	7.80€

Les prix indiqués ci-dessus tiennent compte des aides de l'Agglomération de Chaumont, de la commune de Biesles, de la CAF, de la MSA et du Conseil Départemental.

L'adhésion à l'association s'éleve à 10€ par an et par famille.

Les paiements s'effectueront à réception de la facture. Les chèques vacances et/ou CESU seront acceptés.

Les repas :

Les enfants peuvent manger sur place le midi. Le repas est livré au tarif de 5€.

Le goûter est offert chaque après-midi par l'association.